METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 38*	*Absent(s) excusé(s) : 12*	*Absent(s) : 5*	*Pouvoir(s) : 4*

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 42
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 16 juin 2025,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-34 :
Subventions pour des travaux sur la copropriété Ecureuil située 9 Place Auguste Fosselle / 24-26 Rue du Languedoc à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD).

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n° 14 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,
VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 17 mars 2025,
VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2025,
VU le montant des travaux subventionnables qui s'élève à 168 776 €,
VU la participation de l'Anah qui s'élève à 109 705 €,
CONSIDERANT que Metz Métropole participe à hauteur de 15 % HT des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 1 500 € par logement,

DECIDE de participer financièrement aux travaux de la copropriété "Ecureuil", en accordant les montants de subvention ci-dessous :

Adresse immeuble	Numéros de dossier	Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Eurométropole de Metz

DPP NR

9 Place Auguste Foselle/ 24-26 Rue du Languedoc	57029595	Travaux sur garde-corps Béton balcon Travaux sur la sécurité incendie Ascenseur	130 624 €	84 906 €	**19 594 €**
9 Place Auguste Foselle/ 24-26 Rue du Languedoc	57030713	Curage, dégraissage d'une colonne d'entrée- Remplacement partiel de colonne entrée	6 370 €	4 141 €	**956 €**
9 Place Auguste Foselle/ 24-26 Rue du Languedoc	57031442	Murage et pose de porte de sécurité, Remise en état du local, Étude Préalables	6 031 €	3 920 €	**905 €**
9 Place Auguste Foselle/ 24-26 Rue du Languedoc	57032065	Sécurisation de la porte d'entrée 26, Remplacement évacuation colonne	2 700 €	1 755 €	**405 €**
9 Place Auguste Foselle/ 24-26 Rue du Languedoc	57033139	Réparation canalisation	3 800 €	2 470 €	**570 €**
9 Place Auguste Foselle/ 24-26 Rue du Languedoc	57033838	Remplacement porte entrée, porte coupe-feu, Etudes-pré opérationnelles	19 251 €	12 513 €	**2 888 €**
Total			168 776 €	109 705 €	**25 318 €**

DECIDE d'affecter 25 318 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 12 900 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

Metz, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance

Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint

METZ MÉTROPOLE EUROMÉTROPOLE METZ

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

IXBUS®

Résumé de l'acte
057-200039865-20250616-2025-06-BD34-DE

Numéro de l'acte :	2025-06-BD34
Date de décision :	lundi 16 juin 2025
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Subventions pour des travaux sur la copropriété Ecureuil située 9 Place Auguste Fosselle / 24-26 Rue du Languedoc à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD).
Classification :	7.5 - Subventions
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	18/06/2025
Numéro AR :	057-200039865-20250616-2025-06-BD34-DE
Document principal :	99_DE-34.pdf

Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:07	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:08	En cours de transmission	
18/06/25 14:10	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:15	Accusé de réception reçu	